

FICHE DE POSTE
Coordonnateur.rice Matériel Pédagogique adapté

Annexe 7

Établissement	Poste à 100% circonscription ASH
Profil.elle du poste	<p>Le.la coordonnateur.rice Matériel Pédagogique Adapté est un.e enseignant.e spécialisé.e qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH dont il.elle est un des collaborateurs.</p> <p>Il.elle est chargé.e du suivi des dotations en matériel pédagogique adapté notifié par la CDAPH pour les élèves en situation de handicap scolarisés dans le département des Deux-Sèvres.</p>
<p>MISSIONS</p> <p>Des activités de recueil.elle, de définition et de suivi des besoins</p> <p>Des activités d'accueil.elle, d'information, de formation et de conseil.elle</p>	<p>Les missions du coordonnateur.rice matériel pédagogique adapté auprès de l'I.E.N-ASH s'organisent selon deux types d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il.elle établit les besoins en matériel pédagogique adapté en relation avec les enseignants référents, la MDPH et les établissements scolaires. • Il.elle prépare des commandes en relation avec le chef de service de la DSDEN des Deux-Sèvres en charge du service des affaires financières et la division du budget académique du rectorat. • Il.elle définit la configuration des ordinateurs et de l'équipement en logiciels adaptés. • Il.elle établit les conventions et la tenue d'un inventaire du matériel remis. • Il.elle met à niveau ou/et il.elle échange des ordinateurs anciennement remis en mettant à disposition et en installant un pack de logiciels aux familles et professionnels qui en font la demande. • Il.elle reçoit les demandes d'assistance par les familles, il.elle accueille les premiers diagnostics des difficultés rencontrées (matérielles ou liées aux logiciels), il.elle assure la coordination avec le DAMA79 (Dispositif d'Assistance Maintenance Académique). • Il.elle évalue in situ si les compensations notifiées en CDA répondent aux besoins, il.elle peut être amené à apporter son éclairage en Équipe de Suivi de Scolarité (ESS). <ul style="list-style-type: none"> • Il.elle rencontre les familles pour la mise à disposition des ordinateurs nouvellement attribués, • Il.elle informe ces familles et les jeunes bénéficiaires du matériel attribué par la CDAPH, il.elle fait signer les conventions de prêt. • Il.elle intervient dans les établissements afin de personnaliser la configuration de l'ordinateur au plus près des besoins du jeune et répondre aux demandes des auxiliaires de vie scolaire et des enseignants. • Il.elle peut intervenir directement auprès des jeunes pour optimiser l'utilisation des outils de compensation.

	<ul style="list-style-type: none"> • Il.elle rencontre et il.elle organise des ½ journées d'information en direction des professionnels partenaires intervenant auprès des jeunes en situation de handicap, des ergothérapeutes, des orthophonistes. • Il.elle intervient dans la formation des assistants d'éducation et celle des auxiliaires de vie scolaire. • Il.elle intervient dans la formation initiale ou/et continue des enseignants spécialisés enseignant auprès de jeunes en situation de handicap ou en charge de la difficulté scolaire. Il.elle peut intervenir dans la formation des chefs d'établissement ou directeurs et directrices d'école. • Il.elle assure une veille pédagogique sur l'actualité des ressources et des outils numériques. • Il.elle recense des pratiques positives et des essais pédagogiques. • Il.elle élabore et met à disposition des tutoriels pour l'aide à la prise en main des logiciels équipant les ordinateurs. • Il.elle contribue avec les autres membres de l'équipe de circonscription à l'alimentation du site pédagogique départemental ASH et élèves à besoins éducatifs particuliers en direction des enseignants spécialisés ou non. • Il.elle est en relation avec ses homologues académiques pour définir des orientations communes tant dans le choix du matériel, que des logiciels ou dans la définition de bonnes pratiques pour l'utilisation des outils de compensation mis à disposition.
Diplôme requis	<ul style="list-style-type: none"> • CAPA-SH
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'ASH • Connaissance des handicaps. • Connaissance des adaptations pédagogiques à mettre en œuvre pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. • Bonne connaissance de l'environnement informatique (matériel et logiciels).
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> • Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne capacité à chercher et innover. • Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. • Faire preuve de bonnes capacités d'analyse et d'organisation. • Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication. • Capacités à travailler avec des partenaires pluriprofessionnels tant en interne qu'en externe. • Maîtriser l'outil informatique, tant l'environnement Windows, que les logiciels bureautiques de base , posséder une connaissance minimale des composants matériels d'un ordinateur. • Maîtriser les logiciels installés sur les ordinateurs des élèves en situations de handicap dans leurs applications pédagogiques. • Être en mesure d'analyser la situation de travail et l'environnement d'un élève en situation de handicap ou grande difficulté scolaire et faire des propositions d'aménagement et d'adaptations pédagogiques.
Conditions particulières d'exercices	<ul style="list-style-type: none"> • Statut du poste : poste spécialisé • Modalité de service : temps plein
Élément de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement selon le grade et l'échelon, indemnité de fonction particulière.
Personne à contacter	- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé dans la liste des vœux pour le mouvement.</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN.</p> <p>Cette commission se tiendra entre le 27 mars et le 31 mars 2017.</p> <p>L'affectation se fera à titre définitif.</p>